

## **Bilan de rentrée scolaire 2016-2017 pour les collèges-lycées :**

A noter que les représentants du SNES et de la FSU en général, seuls, sont intervenus lors de ce CTSD pour le second degré.

### **Effectifs globaux:**

Les chiffres suivants sont basés sur « l'enquête rapide de septembre » effectuée par les services de l'Inspection. L'enquête dite « lourde » aura lieu plus tard dans l'année et sera présentée lors du CDEN du 09/11.

- 12 088 élèves soit +143 élèves en collège par rapport à la rentrée 2015-2016. 12 148 étaient prévus ;
- En SEGPA, la prévision en baisse à 445 élèves n'a pas eu lieu. C'est seulement une baisse de 7 élèves contre 31 prévue par le ministère. Ce qui amène le nombre d'élèves en SEGPA à 469. Le pourcentage d'élèves en SEGPA est de 3,73% (contre 3,83% en 2015-2016).

Finalement, on obtient donc une variation de + 136 élèves par rapport à la précédente rentrée.

Néanmoins, la baisse démographique du département, qui est particulièrement visible dans le primaire, aura dans le court terme des répercussions dans le secondaire.

Nous ne savons pas pour le moment s'il y a une fuite vers le privé, le constat sera fait au mois de novembre lors du CDEN.

### **Variation des structures :**

- Le collège Gaston Bachelard (Bar-Sur-Aube) où il était prévu en juin 2016 l'ouverture d'une classe de 6ème supplémentaire a obtenu un complément de dotation ;
- Le collège Beurnonville (Troyes) perdait une classe de 6ème dès juin 2016 amenant les classes de 6ème à 27 élèves ;
- Il a été nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire de 4ème à Jean Jaures (Nogent-Sur-Seine) et de 6ème à Nicolas Bourbon (Vendevre). S'ajoute à cela la fermeture d'une classe de 4ème à Julien Régnier (Brienne) amenant ces classes de 4ème à 29-30 élèves ;
- 532 divisions en 2015-2016, 536 en 2016-2017.

### **Effectifs en Education Prioritaire et Hors E.P :**

Les chiffres suivants sont des moyennes ;

- REP et REP+ : 22,7 élèves par classe (22,9 en REP et 22,4 en REP+) ;
- Hors E.P : 25,5 élèves ;
- Collèges ruraux : 25,2 élèves ;
- Collèges urbains hors E.P : 26,2 élèves.
- Tous collèges confondus : 24,6 élèves.

### **Assouplissement de la carte scolaire à l'entrée en 6è :**

L'ordre de priorité est le suivant (entre parenthèse le nombre de demandes correspondantes) :

1. Handicap (1 accordée) ;
2. Prise en charge médicale (aucune) ;
3. Boursier (5 accordées) ;

4. Fratrie (42 accordées);
5. Domicile en limite de zone (34 accordées);
6. Parcours scolaires particuliers (76 demandes, 71 accordées);
7. Convenance personnelle (83 demandes, 63 accordées).

Au total, 241 demandes, 216 accordées soit un taux de satisfaction de 89%.

En 2015-2016 : 241 demandes et 225 accordées soit 93%.

Le SNES-FSU a demandé à ce qu'une vérification soit faite auprès des familles ayant essuyé un refus pour savoir s'il y a eu une fuite vers le privé ou non.

En particulier, les 16 demandes sur la commune de Sainte-Savine ayant été toutes refusées méritent que l'on s'y intéresse.

Le SNES-FSU avait demandé qu'une enquête soit faite afin de mieux cerner l'ampleur des stratégies d'évitement sur certains collèges. L'administration a répondu favorablement et a extirpé les données sur 5 collèges de l'agglomération troyenne (Brossolette, Camus, Pithou, Jacobins et Beurnonville).

A la demande du SNES-FSU, le collège Eureka (Pont Sainte Marie) va être ajouté à la liste.

### **Situation à Romilly :**

Le SNES-FSU a interpellé l'administration sur les difficultés que rencontrent les collègues du lycée Joliot-Curie de Romilly, les classes de seconde étant à 37 élèves.

L'administration reconnaît qu'elle n'a pas su anticiper une arrivée de familles pendant l'été 2016.

Elle explique que si elle l'avait prévu en juin-juillet 2016, deux maquettes d'EDT différentes auraient pu être préparées et une décision définitive aurait pu être prise en septembre.

Elle justifie sa difficulté à ouvrir une 11ème seconde en septembre par le fait que cela risquait de dégrader les EDT des enseignants et des élèves. Seule une dotation (12 ou 15 heures) pour le travail en groupe réduit a été octroyée mais évidemment pas suffisante. Le groupe classe restant à 37 élèves.

Pour l'instant 11 classes de seconde sont prévues à la rentrée 2017.

Le cas des élèves scolarisés sur Troyes et souhaitant retourner sur Romilly sera étudié.

### **Questions diverses :**

Toutes les questions diverses ont été posées par le SNUIPP-FSU et le SNES-FSU, seules sont indiquées ici celles concernant le Secondaire.

#### **Marge de manœuvre en SEGPA :**

Le SNES-FSU a interpellé sur l'absence de la marge de manœuvre de 2,75h par division en SEGPA à cette rentrée 2016.

L'administration n'étant pas en mesure de répondre, le SNES-FSU reposera la question pendant le CDEN de novembre et insistera pour que les textes soient appliqués.

#### **Situation de l'Allemand et des professeurs d'Allemand dans l'Aube :**

- effectif d'élèves suivant des cours d'Allemand cette année comparé à l'année dernière :  
965 élèves en bilangue 6ème et 5ème dans 24 collèges en 2015-2016 ;  
107 demandes dans les 5 collèges ayant la bilangue de continuité, dont 9 dérogations (chiffres provisoires).
  
- Ouverture ou réouverture de classe bilangue en 6ème pour la rentrée prochaine :  
La carte des langues est évolutive, elle est en attente des réunions de préparation de rentrée 2017.  
Pour ouvrir des bilangues de continuité dans les collèges, il faudrait développer l'allemand dans le primaire en particulier dans l'Education Prioritaire.  
Le SNES-FSU précise à l'administration son inquiétude pour la rentrée 2017 car l'allemand va être fortement en concurrence avec l'enseignement d'espagnol pour le choix de la LV2 en 5ème. Les classes de bilangues dès la 6ème, assureraient justement le dynamisme de cet enseignement.  
L'administration répond qu'il faut capter les élèves et qu'il faut s'assurer du vivier d'orientation en 5ème.

- Les collèges bénéficiant d'une autonomie, peuvent-ils décider d'ouvrir un enseignement d'allemand sous une autre forme ?  
Si c'est sous une autre forme, oui.  
Cela relevant de l'autonomie des établissements, l'administration n'est pas en mesure d'en juger.
- Un complément de dotation pourra-t-il être accordé pour un tel enseignement ?  
N'étant pas dans « l'esprit de la réforme », les bilangues n'ont pas lieu d'exister sous d'autres noms ou formes que « bilangue de continuité » (la bilangue de continuité étant une décision académique, elle s'apparente à la « carte de formation » au même titre que les classes à horaires aménagés).  
A ce titre, aucune dotation supplémentaire ne peut être octroyée pour ouvrir des classes bilangues autres que celles qui sont prévues par le Rectorat.

L'administration reconnaît qu'il y a des choix à faire, mais ceux-ci relèvent de l'autonomie des établissements, elle n'a pas à se prononcer sur ceux-ci.

Néanmoins, ces choix devant être faits sur la marge de manœuvre, il peut être décidé en interne de renforcer l'Allemand dans un établissement.

Le SNES-FSU explique alors qu'il faut déjà financer beaucoup de choses sur peu de moyens (2,75h pour le travail à effectif réduit, la coanimation, l'enseignement de complément de Latin ...), cela implique nécessairement de léser des personnes, de créer des tensions dans les équipes et d'accentuer les inégalités sur un territoire. Un établissement X peut proposer aussi bien des bilangues et de l'enseignement de latin pour tous les élèves du collège alors que l'établissement Y peut lui au contraire n'avoir aucune bilangue, un enseignement de langues classiques moins conséquents voire pas du tout. L'administration précise alors que les choix relèvent du CA lors du vote de la répartition de la DHG. Le SNES-FSU estime que le pouvoir décisionnaire du chef d'établissement sur la répartition ne permet pas au contraire de faire bouger ces choix car malgré deux votes contre la répartition, c'est toujours la répartition du chef d'établissement qui sera actée.

L'administration répond alors que le chef d'établissement a l'obligation d'assurer la continuité du service public.

- Des classes bilangues ont-elles été maintenues dans le privé ?  
La règle est la même. Mais Madame La Rectrice a envoyé un courrier aux établissements concernés afin qu'ils se mettent en conformité. Néanmoins, il semblerait qu'il en existe encore une à St Bernard.
- Combien de postes (fixes, de remplaçants) seront supprimés à la prochaine rentrée et combien de collègues seront affectés sur plusieurs établissements ?  
L'administration n'a pas compris qu'il s'agissait de l'Allemand.  
Elle pense néanmoins qu'il est trop tôt.  
Le SNES-FSU interpelle sur le fait que la situation, même si elle peut évoluer, est préoccupante. Les suppressions de poste augmentent, le nombre de collègues (depuis longtemps ou non en poste fixe) se retrouvant cette année en complément de service (dans le Primaire ou dans le Secondaire, sur 2 ou 3 établissements, ou même dans une autre discipline) explose. Il est du devoir de l'Administration d'anticiper, d'apporter des réponses, de s'occuper avec bienveillance des collègues qui voient leurs conditions de travail se détériorer.  
L'Administration répond qu'elle prend note.

Les chiffres du SNES-FSU à partir des documents officiels :

**rentrée 2015-2016 :**

5 CSD

7 BMP (3 de lettres allemand en LP pou 18h et 4 col-lyc pour 35h)

3 suppressions dont 2 cartes scolaires.

3 postes "neutralisés" (COL Paul Portier à Bar sur seine, LYC Chrétien, COL Charles Delaunay à Lusigny)

**rentrée 2016-2017 (la rentrée « réforme ») :**

**12 CSD**

5 BMP (4 de lettres allemand en LP pou 22.5h et 1 au lycée chrétien à 4.5h)  
4 suppressions dont 1 carte scolaire (Paul Portier à Bar sur seine, Charles Delaunay à Lusigny,  
Brossolette à Chapelle saint-luc et Paul Langevin à Romilly)  
2 postes "neutralisés" (LP romilly et LYC Chrétien)

Situation des langues anciennes :

- Un enseignement de latin est-il proposé dans chaque établissement dès la 5ème ?  
Il faut attendre la remontée des VS.
- Y a t-il des regroupements de niveau 4ème-3ème ?  
Même avec la remontée des VS, il n'est pas certain qu'il soit possible d'extraire cette information.